

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A-C-40 1L 1L Fûts acier A-C-40 1L 1L Fûts acier

Code du produit : 000000000050794054

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Vaporisation
substance/du mélange
Produit de vernis transparent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Münster
Deutschland

Adresse de contact:

BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 141
4057 Basel
Switzerland

Téléphone: +41 44 7819-382

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	:	Prévention:
		P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

2-heptanone

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : résine polyester saturée
résine acrylique
solvant organique

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4	Flam. Liq. 3; H226	>= 12,5 - < 15

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493- 29-0004, 01- 2119485493-29- 0005	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	
2-heptanone	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) _____ Estimation de la toxicité aiguë	>= 10 - < 12,5

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

		Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,7 mg/l	
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système	>= 5 - < 7

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

		respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
masse de réaction de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]propionates d'alkyles C7-C9 ramifiés ou non	127519-17-9 407-000-3 607-281-00-4	Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373	>= 1 - < 2

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

		(Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119486773- 24-0013, 01- 2119486773-24- 0009	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2
acide 3,5,5-trimethylhexanoïque	3302-10-1	Acute Tox. 4;	>= 1 - < 2

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	221-975-0	H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7 255-437-1	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,5 - < 1
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7 280-060-4	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic	>= 0,2 - < 0,25

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

		Chronic 1; H410	
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36-0037	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg	>= 0,2 - < 0,3
4-méthylpentane-2-one	108-10-1 203-550-1	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4;	>= 0,1 - < 0,2

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	606-004-00-4	H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	
--	--------------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

appel à un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

yeux

Consulter un ophtalmologue.

Appeler immédiatement un médecin.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire
facilement.

En cas d'ingestion

: Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements
supplémentaires sur les symptômes et les effets,
peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du
GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations
toxicologiques disponibles à la section 11.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Pulvérisateur d'eau
appropriés
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques : La combustion produira une fumée dense et noire pendant la lutte contre contenant des produits de combustion dangereux (voir l'incendie chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit protection particuliers des nécessaire.
pompiers

Information : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent
aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de
sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les
endroits clos.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière
protection de incontrôlée dans l'environnement.
l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières
absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre,
terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un
conteneur en vue d'une élimination conforme à la
réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant ait chuté sous le seuil d'exposition.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la
protection contre
l'incendie et l'explosion

: Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Température de stockage : 5,00 - 35,00 °C
recommandée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice
particulière(s) Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n- butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m3	CH SUVA

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

heptan-2-one	110-43-0	VME	50 ppm 235 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

	significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	VME	100 ppm 610 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	100 ppm 610 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
éthylbenzène	100-41-4	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail			
		VLE	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires,			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

	mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail			
		TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
2-butoxyéthanol	111-76-2	VME	10 ppm 49 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	20 ppm 98 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm	2000/39/EC

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

			98 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	VME	20 ppm 82 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à			

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

	craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 164 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 83 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	50 ppm 208 mg/m ³	2000/39/EC

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

	Information supplémentaire: Indicatif
--	---------------------------------------

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
éthylbenzène	100-41-4	acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
2-butoxyéthanol	111-76-2	Acide 2-butoxyacétique:	fin de l'exposition, de la	CH BAT

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 05.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050794 054 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 05.09.2024

		150 mg/g créatinine (Urine)	période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	4- méthylpentane- 2-one: 0,7 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1); Matériaux également adaptés

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection de la peau et du corps : Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Mesures de protection : et une combinaison de protection appropriées.

: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Couleur : incolore

Odeur : type ester

Point/ intervalle de fusion : non déterminé

: 116,00 °C

Limite d'explosivité, : non déterminé
supérieure / Limite
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, : > 35,0 g/m³
inférieure / Limite

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 25 °C
Méthode: ISO 3679

Température d'auto-
inflammation : > 200 °C

Température de
décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications
pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Viscosité, cinématique : 97,3 mm²/s (23 °C)

(40 °C)

non déterminé

Temps d'écoulement : > 72 s

Section transversale: 4 mm

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n- : Non applicable aux mélanges.
octanol/eau

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Pression de vapeur : 12,0000 hPa (20 °C)

(50 °C)

non déterminé

Densité : 0,999 g/cm³

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou
utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de
granulé.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-
échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.
Protéger du gel.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Chaleur, flammes et étincelles.

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
orale

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
inhalation Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
cutanée

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-heptanone:

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): 1.600 mg/kg
orale

Toxicité aiguë par : CL50 (Rat): 16,7 mg/l
inhalation Durée d'exposition: 4 h

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Atmosphère de test: vapeur

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (cobaye): 1.200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de n-butyle:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou
gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la
Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou
plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n- : Pow: 200 (25 °C)

octanol/eau

log Pow: 2,3 (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

2-heptanone:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,26 (30 °C)

octanol/eau

pH: 7

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8

BPL: oui

xylène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,12 - 3,20 (25 °C)

octanol/eau

BPL: non

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

**masse de réaction de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-
hydroxyphényl]propionates d'alkyles C7-C9 ramifiés ou non:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 9,2

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

octanol/eau

éthylbenzène:

Coefficient de partage: n- : Pow: 4.170 (20 °C)
octanol/eau
log Pow: 3,6 (20 °C)
pH: 7,8
BPL: oui

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,17
octanol/eau
BPL: non

acide 3,5,5-triméthylhexanoïque:

Coefficient de partage: n- : Pow: 1.580 (25 °C)
octanol/eau
log Pow: 3,2 (25 °C)
pH: 3

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible
octanol/eau

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible
octanol/eau

2-butoxyéthanol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,81 (25 °C)
octanol/eau

BPL: non

4-méthylpentane-2-one:

Coefficient de partage: n- : Pow: 79 (20 °C)

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

octanol/eau

log Pow: 1,9 (20 °C)

pH: 6,7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés
doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des
solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263
IMDG	: UN 1263

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES

ADR : PEINTURES

RID : PEINTURES

IMDG : PEINTURES

IATA : PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification
du danger : 30

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification
du danger : 30

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

ADN

Dangereux pour : non
l'environnement

ADR

Dangereux pour : non
l'environnement

RID

Dangereux pour : non
l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
--	--

xylène: Annexe 1.11 Substances liquides
dangereuses

acétate de 2-méthoxy-1-propyle: Annexe 1.10
Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques
pour la reproduction

benzène: Annexe 1.12 Benzène et homologues,
Annexe 1.10 Substances cancérogènes,
mutagènes ou toxiques pour la reproduction

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

REACH - Listes des substances extrêmement
préoccupantes candidates en vue d'une
autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la : 20.000 kg
protection contre les accidents majeurs (OPAM
814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de : Classe B
l'eau

Composés organiques : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du
volatils Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions
industrielles (prévention et réduction intégrées de la
pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 38,53

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

%

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés
organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 38,53
%

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

d

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

420 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

419 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

- | | |
|-------|---|
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | : Nocif par contact cutané. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | : Toxique par inhalation. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | : Susceptible de provoquer le cancer. |
| H361f | : Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition |

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

prolongée.

- | | |
|--------|---|
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|-----------------|--|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox. | : Danger par aspiration |

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

indicatives d'exposition professionnelle

CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants

A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



A-C-40 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.09.2024
2.0	05.02.2025	000000000050794 054	Date de la première version publiée: 05.09.2024

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR